



# Un mot ancien au service des Lumières françaises : citoyen

An ancient word in the service of the French Enlightenment: citizen

# Adriana Lastičová

Universidad Complutense de Madrid, Espagne ORCID 0000-0001-6247-6248 adrilast@ucm.es

**Résumé**: Ce travail vise à recenser les catégories thématiques associées au mot et la figure du citoyen dans plusieurs textes publiés en France au XVIII<sup>e</sup> siècle avant la Révolution de 1789. L'auteur examine les principaux thèmes liés à l'apparition du mot *citoyen* dans les textes et les classe en catégories hyperonymiques, énumérées dans la grappe de thèmes et montre que sous la plume de quelques grands auteurs de l'époque, le mot et la figure du citoyen sont associés aux grands thèmes des Lumières comme le bonheur, la morale, la protection de la vie humaine et la vertu.

Mots-clés: le mot citoyen, dictionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Lumières, classement thématique.

**Abstract:** This paper aims to identify the thematic categories associated with the word and the figure of the citizen in several texts published in France in the 18<sup>th</sup> century before the Revolution of 1789. The author examines the main themes linked to the appearance of the word *citoyen* and classifies them in the hyperonymic categories, collected at the end of the paper in the "grappe de themes" and shows that under the pen of some great authors of the time the word and the figure of the citizen are associated with the great themes of the Enlightenment like happiness, morality, protection of human life and virtue. **Keywords:** word *citoyen*, Eighteenth-century French dictionaries, Eighteenth-century French literature, Enlightenment, thematic classification.

### Introduction

Le mot citoyen est indubitablement associé à la Révolution française de 1789 : d'un côté, grâce à la portée universelle de son texte le plus célèbre, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, de l'autre côté à cause d'une montée en fréquence (la formule d'adresse de monsieur et de madame fut remplacée par celle de citoyen et de citoyenne), mais aussi une montée en signification et en puissance car le mot est réutilisé par opposition au sujet du roi, et il



sert comme un outil de combat contre les inégalités, et commence à désigner tout homme sans notion de hiérarchie.

Alors que de nombreuses études ont déjà examiné la mutation du vocabulaire politique sous la Révolution<sup>1</sup>, notre recherche s'est concentrée sur l'usage du mot et l'idée de citoyen avant que la Révolution commence, lors de cette période de fermentation intellectuelle, sociale et politique appelée « Les Lumières ». Le point de départ de cette étude a été notre conviction personnelle que le mot citoyen est bien en vie avant 1789, que ce ne sont pas les hommes de la Révolution qui le dépouillent de sa livrée poussiéreuse et lui donnent un nouveau sens. Nous ne partageons pas la thèse de Jean Marie Goulemot, qui, dans son article « Citoyen » du Dictionnaire européen des Lumières affirme que :

Le terme citoyen n'est pas d'un usage courant au XVIII<sup>e</sup> siècle et que c'est précisément la Révolution qui a fait de ce mot un terme courant de la vie politique et sociale (Delon, 1997, pp. 216-219)<sup>2</sup>.

Une œuvre majeure des Lumières comme *L'Esprit des lois* (1748) atteste 389 occurrences du terme citoyen et face au possible reproche que dans un texte pareil le mot est plus ou moins attendu, nous répondons que Montesquieu a déjà utilisé le terme 25 fois dans ses *Lettres persanes*, publiées 27 ans auparavant, en 1721. Dans son article "Le citoyen dans l'Encyclopédie" (2010), Clovis Gladstone a comparé l'usage du mot entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVIII<sup>e</sup> (à partir d'une rapide recherche sur la base de données d'ARTFL) et a conclu que dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle un renversement s'est opéré quant à l'idée de citoyen et à l'usage du mot:

Une rapide recherche sur la base de données d'ARTFL révèle que pour ce 17e siècle on ne trouve que 494 occurrences du terme pour 438 œuvres. Mais ce faible rapport se renverse radicalement au cours du siècle suivant. Dans les années 1700-1750 on trouve le mot citoyen à 1224 reprises dans 240 textes (Gladstone, 2010, p. 581).

Le même chercheur remarque aussi que le mot citoyen est omniprésent dans l'Encyclopédie: plus de 1 800 occurrences dans 771 articles. Les recherches menées par Jean Sgard ont démontré que le mot est fréquent dans la presse du XVIIIe siècle et soulignent une large utilisation du terme déjà dans les années 1760 (Sgard, 1986, p. 249), donc trente ans avant la prise de la Bastille. Le même auteur a repéré quelques journaux du XVIIIe siècle qui contiennent le mot citoyen même dans leur titre, par exemple Le Journal du citoyen de 1754, Le Citoyen de 1755 ou Éphémérides du citoyen de 47 volumes publiés entre 1765 et 1772 (Sgard, 1991). Mais nous nous méfions des conclusions basées uniquement sur la fréquence ou la récurrence d'un terme (cf. ici notamment Goulemot), puisque leur rendement interprétatif est assez limité<sup>3</sup>. Nous

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous renvoyons par exemple aux travaux de Max Frey, Roger Barny, Jacques Guilhaumou, Annie Geffroy et Françoise Dougnac.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> C'est le mot dans sa version féminine, citoyenne, qui n'est pas fréquent. Nous renvoyons à l'étude de Dominique Godineau (1988). Dans les textes consultés, nous n'avons détecté que 3 occurrences dans Zadig de Voltaire, 1 occurrence chez Rousseau dans son second Discours (voir aussi plus loin), 1 occurrence dans L'Esprit des lois et 3 occurrences dans le roman libertin anonyme Mémoires de Suzon.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nous voudrions signaler que notre propre recherche a d'abord démarré sur la notion de fréquence (Lastičová, 2020 et 2021), mais au cours de celle-ci nous nous sommes rendu compte très vite qu'une approche différente serait plus enrichissante, qu'il y avait d'autres points communs dans les textes étudiés

partageons l'idée de Roland Barthes que « généraliser dans la sémantique ne désigne pas une opération quantitative (induire du nombre de ses occurrences la vérité d'un trait), mais qualitative (insérer tout terme, même rare, dans un ensemble général de relations) » (Barthes, 1999, p. 72). Nous ne sommes absolument pas contre la lexicométrie ou d'autres méthodes quantitatives issues de l'analyse du discours, qui se sont vues en plus intensifiées par la révolution numérique, cependant il ne faut pas prétendre interpréter l'histoire des idées ou même la qualité esthétique des ouvrages littéraires à partir des fréquences lexicales<sup>4</sup>. En relisant quelques œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous nous sommes aperçu que le mot citoyen apparaissait associé à certains éléments thématiques qui se répétaient d'une œuvre à l'autre, parfois même dans un contexte inattendu (cf. sa présence dans les romans libertins). Par conséquent, nous croyons que l'analyse sera beaucoup plus fine si l'on ne part pas de la notion de fréquence, qui s'avère une question trop dépendante de la singularité de chaque ouvrage, mais plutôt de celle de grappes de thèmes, ce qui sera le propos de ce travail. Le terme de grappe de thème désigne une sorte de classement ou d'inventaire qui regrouperait, dans notre cas, les catégories thématiques associées au mot citoyen dans quelques œuvres du XVIIIe siècle. Nos explorations et analyses confirment que la portée de l'idée de citoyen englobe les grands thèmes des Lumières dans le sens que nous indiquerons dans les pages suivantes, ajoutons que notre objectif est double : nous proposons aussi de montrer l'intérêt que présenterait l'étude comparée de certains thèmes dégagés ici, non seulement au niveau d'une littérature nationale, mais aussi au niveau des Lumières européennes et nous lançons un appel à la communauté scientifique pour créer une liste la plus exhaustive possible.

## 1. Cadrage méthodologique et le mot citoyen dans les dictionnaires du XVIIIe siècle

Il est clair que le terme citoyen n'est pas apparu du jour au lendemain en 1789, il faudrait donner raison ici à Jean Starobinski: les notions et les formes que la Révolution mettra à son service avaient déjà été inventées avant 1789 (Starobinski, 2006, p. 195). Les historiens savent fort bien que les penseurs de la Renaissance ont contribué à la réapparition du concept de citoyen après sa disparition au Moyen Âge. En France notamment grâce à Jean Bodin (1530-1596) et à son ouvrage Les Six livres de la République, puis au cours du XVIIIe siècle aussi grâce à la popularité<sup>5</sup> de l'ouvrage de Samuel von Pufendorf Devoirs de l'homme et du citoyen, traduit en français par Jean Barbeyrac.

Même si l'étude lexicographique du mot citoyen n'est pas l'objectif de cette étude, nous croyons que c'est un pas préliminaire qui offre à l'analyste un premier découpage du sens, une base sur laquelle s'appuyer. De plus, le XVIII<sup>e</sup> siècle se révèle justement aussi comme une époque de lucidité et d'étude consciente de son propre langage, l'action lexicographique a été si intense (Quemada, 1968), donc nous avons

concernant le mot citoyen et nous avons opté pour une analyse et un classement thématiques dont les résultats sont présentés dans cet article.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> C'est déjà en 1971 que Louis Guespin a montré le danger des méthodes reposant sur le décompte fréquentiel et a aussi mis en doute les méthodes purement statistiques appliquées aux signes linguistiques (Guespin, 1971, pp. 3-24). Antoine Lilti prend très bien la mesure de ces enjeux méthodologiques dans son récent ouvrage *L'Héritage des Lumières* (Lilti, 2019, pp. 207-215). Nous renvoyons aussi à l'excellente réflexion de Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz (2010) sur ce sujet.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'ouvrage a connu dix éditions au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

d'abord exploré l'entrée CITOYEN dans Richelet 1680, Furetière 1690, Académie 1694, Furetière 1727, Académie 1762, Trévoux 1771 et nous avons pu constater que la définition du mot a connu un changement, un élargissement même, entre 1680 (Dictionnaire français de Richelet) et 1771 (Dictionnaire de Trévoux, 6e édition), c'est à dire en l'espace de 90 ans à peine. Il s'agirait alors d'une première preuve que notre terme est bien en usage au XVIIIe siècle et comme nous allons voir plus loin, les mêmes écrivains ont contribué aux métamorphoses de la langue de l'époque et du moté. Tous les dictionnaires consultés mentionnent la citoyenneté antique, mais pas à la même place de l'entrée et cela nous a paru pertinent : le Richelet y commence, même l'usage du présent « ce mot se dit » incite à penser que l'entrée reprend l'usage de son époque. Le mot est pris ici encore dans son sens classique. Les autres dictionnaires enchaînent sur les citoyens romains, mais ils n'y commencent pas et quand ils mentionnent la citoyenneté romaine, ils utilisent bien les temps verbaux du passé, ce qui, à notre avis, témoigne d'une évolution : même si l'Antiquité est le miroir des hommes cultivés du XVIIIe siècle, les citoyens de cette époque sont loin ; les temps du passé dans les définitions confirment cette représentation disjointe.

Sauf le Richelet, le point de départ est la définition du citoyen comme « habitant d'une ville », mais le Trévoux 1771 mentionne comme point de départ l'acceptation politique du mot :

Ce mot a un rapport particulier à la société politique ; il désigne un membre de l'État, dont la condition n'a rien qui doive l'exclure des charges & des emplois qui peuvent lui convenir, selon le rang qu'il occupe dans la République.

Soulignons encore une fois l'usage du présent, « ce mot a un rapport [...], il désigne », qui confirmerait les usages dominants de l'époque : on dirait qu'une nouvelle conception de la citoyenneté circule dans la société et dans la langue française déjà vers 1770.

On observe ici un changement clair : si les dictionnaires antérieurs donnent encore le vieux sens de citoyen, c'est-à-dire celui d'habitant d'une ville, le Trévoux introduit déjà la nouvelle conception de la citoyenneté liée à une vision politique. Sa définition est un peu ambiguë et paraît bien admettre une égalité de droit, mais nier une égalité de fait, mais le Dictionnaire de Trévoux ne se leurre pas sur le vrai contenu politique du mot citoyen, car plus loin on lit : « dans les États républicains rien n'est au-dessus de la qualité de Citoyen [...] ».

À plusieurs reprises on retrouve le mot associé au bon citoyen, zélé pour la patrie, ceci sera relevant pour la partie analytique des œuvres retenues plus loin.

Les dictionnaires témoignent aussi d'un mauvais usage du mot citoyen dans la période de l'Ancien Régime où les Français opéraient une confusion entre bourgeois et citoyen<sup>7</sup>, mais ils sont la preuve que la langue n'est pas un répertoire immobile. Et comme dit Bernard Quemada, « les délimitations de sens ou même des distinctions de

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> À ce sujet voir aussi l'étude de Georges Benrekassa Le langage des Lumières. Concepts et savoir de la langue (1995).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> C'est d'ailleurs Rousseau qui a dénoncé ce contresens linguistique qui consistait en l'emploi du mot citoyen au sens de bourgeois : « Le vrai sens de ce mot s'est presque entièrement effacé chez les Modernes. La plupart prennent une Ville pour une Cité et un Bourgeois pour un Citoyen. Ils ne savent pas que les maisons font la Ville mais que les Citoyens font la Cité » (Rousseau, 1971, p. 287).

synonymes vont apparaître non seulement, dans des dictionnaires et des grammaires, mais aussi dans les œuvres philosophiques ou littéraires » (1968, p. 143), ce qui a renforcé notre décision de poursuivre une recherche thématique qui porterait sur le mot et la figure du citoyen dans quelques œuvres de réflexion et de fiction du XVIIIe siècle. Méthodologiquement nous nous sommes inspiré des travaux de Javier del Prado Biezma (1984, 1995), professeur émérite à l'Université Complutense de Madrid et fondateur de la méthode d'analyse du thématisme structural, qui fusionne, dans un même acte critique, des axes paradigmatique et syntagmatique et permet de conjuguer la description structuraliste à celle de la profondeur du texte. Nous avons donc observé les éléments thématiques associés à l'apparition du mot citoyen pour détecter si les thèmes et/ou les topoi réapparaissent d'un texte à l'autre et s'il y a eu une transformation des mêmes<sup>8</sup>. Et en même temps, inspirés par la pratique satorienne<sup>9</sup>, dont nous apprécions le travail de dresser les inventaires et les classements thématiques, nous avons essayé de regrouper les phénomènes récurrents dans des catégories hyperonymiques et présentons les résultats à la fin sous la forme d'un graphique d'une grappe de thèmes. Nous partageons l'opinion de Jean-Pierre Dubost (2002, p. 15), selon lequel un traitement isolé des thèmes pourrait être réduisant et l'utilisation d'hyperonymes permet une classification et une catégorisation plus claires<sup>10</sup>. N'oublions pas non plus la valeur stratégique du thème dont l'étude permet de créer des réseaux d'associations entre des œuvres qui n'ont rien de linéaire, ce qui permettra ensuite d'accéder ainsi à une « compréhension plus vaste » (Bergez, 1990, p. 98) et dans notre cas saisir ce que la figure du citoyen signifie lors des transformations sociales, politiques ou culturelles des Lumières.

# 2. Analyse et classement thématiques de la figure du citoyen dans quelques œuvres philosophiques et littéraires du XVIII<sup>e</sup> siècle

Les observations empiriques effectuées ont confirmé la présence de notre terme dans les œuvres de réflexion et aussi dans celles de fiction. Il n'est pas très fréquent, mais il n'est pas rare non plus et nous avons pu confirmer sa présence dans des œuvres majeures (L'esprit des lois, Le contrat social, Traité sur la tolérance) et aussi dans des œuvres moins connues ou considérées mineures (par exemple Le Cosmopolite ou le citoyen du monde de Louis-Charles Fougeret de Monbron) ou même obscures (Mémoires de Suzon, Margot la ravaudeuse)<sup>11</sup>. En outre, l'analyse thématique

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> La notion de thème peut être délicate, les spécialistes ne manquent pas d'observer parfois certaines confusions ou difficultés dans sa définition (Bergez, 2021, p. 45). Quant à nos propos il sied de remarquer que le thème peut apparaître explicitement, c'est-à-dire dans les mots, ou implicitement, sous-entendu dans les actions, les choix ou la parole du personnage d'une œuvre littéraire. Javier del Prado introduit les termes de « campo tématico » et « la catálisis temática » pour éviter le terme ambigu et polyvalent de « thème » (Prado Biezma, 1999, pp. 302-303).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> La SATOR (Société d'Analyse de la Topique Romanesque) fut créée à la Sorbonne en 1986 sur l'initiative d'Henri Coulet.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Ajoutons que par hyperonyme Dubost entend que plus on «monte» vers le sème ou le thème, plus on se rapproche du moment générique, catégoriel de la situation, dont on peut alors «redescendre» ensuite vers le topos.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Le chercheur américain Robert Darnton (1983, 1991) a mis en évidence l'importance de l'étude de la circulation de ces œuvres pour répondre éventuellement à la vieille question sur les origines idéologiques et intellectuelles de la Révolution : ces livres-là sont, pour lui, une sorte de propagande, peut-être aussi dangereuse que Le Contrat social, car ils corrodent l'idéologie monarchique et ils détruisent le sentiment de décence qui liait le public (les sujets pour ainsi dire) à ses dirigeants. À notre avis, ces textes aident à faire circuler aussi le mot citoyen à travers le royaume et dans les couches de la société plus larges, audelà d'un cercle étroit des spécialistes.

associée à l'apparition du mot confirme que sa simple présence n'est pas tout : le mot devient un carrefour d'idées et même d'émotions. Les écrivains de l'époque recourent au terme pour aborder des problématiques plus générales et si typiques des Lumières comme la morale ou le bonheur ou encore la maternité et la procréation.

Même si les textes étudiés sont différents, les points communs thématiques repérés sont nombreux et grâce à notre approche on peut établir une juxtaposition de ces œuvres et des *topoï* intertextuels que nous allons classer dans des catégories hyperonymiques (voir *supra*).

La première catégorie, la plus vaste en plus, engloberait alors tous les thèmes concernant les mœurs. La fréquence de l'association de notre terme avec des adjectifs appréciatifs mélioratifs tels que bon, meilleur, vertueux, zélé et surtout l'effort des écrivains de décrire un sujet citoyen dans une situation de citoyen modèle en témoignent (Lastičová, 2020, p. 228). Pour eux, un citoyen est une personne qui s'intéresse au bien public et qui serait utile à la communauté (par exemple chez Duclos, Mably, Voltaire, Rousseau). D'ailleurs, les syntagmes bon citoyen et citoyen vertueux paraissent les plus récurrents, nous les avons repérés à plusieurs reprises par exemple chez Voltaire, Duclos, Mercier et Rousseau, mais aussi chez Montesquieu dans L'Esprit des lois et dans Les Lettres persanes : « vivre en bon citoyen dans la société où vous m'avez fait naître » (Montesquieu, 2001, p. 158) ou chez Restif de la Bretonne (Le paysan perverti, Le pornographe).

En guise d'exemple, Duclos<sup>12</sup> présente un bon citoyen actif, « un homme qui est bon citoyen activement » (2000, p. 215), qui est un homme honnête, qui est sociable, qui s'intéresse à la patrie, à la communauté. Sous l'influence de l'exemple de Londres, Duclos présente une cité dans laquelle tous les citoyens ont besoin les uns et les autres : « Tous les ordres vivent à Londres dans la familiarité, parce que tous les Citoyens ont besoin les uns les autres ; l'intérêt commun les approche » (Duclos, 2000, p. 102).

La première obligation est pour lui « d'être citoyen » (Duclos, 2000, p. 194). Si l'on songe au Premier Discours de Rousseau et au passage « En politique comme en morale, c'est un grand mal que de ne point faire de bien, et tout citoyen inutile peut être regardé comme un homme pernicieux » (Rousseau, 1971, p. 58), on peut établir des liens intertextuels avec les Considérations de Duclos. Duclos est moins intransigeant et sans doute plus réaliste que Rousseau, mais chez le citoyen de Genève il faudrait apprécier une certaine beauté littéraire dans le syntagme « tout citoyen inutile », l'association du terme citoyen, portant le sème positif +, et de l'adjectif inutile, portant le sème négatif -, est frappante et provocatrice et l'auteur reprend le même effet quelques lignes plus bas :

Revenez donc sur l'importance de vos productions ; et si les travaux des plus éclairés de nos savants et de nos meilleurs citoyens nous procurent si peu d'utilité, dites-nous ce que nous devons penser de cette foule d'écrivains obscurs et de lettrés oisifs, qui dévorent en pure perte la substance de l'État (Rousseau, 1971, pp. 58-59).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Selon Michel Delon et Pierre Malandain Duclos « affectionne le mot citoyen » (Delon & Malandain, 1996, p. 230), pourtant les auteurs ne développent pas cette thèse, ne fournissent de surcroît ni détails ni exemples. Nous avons repéré 12 occurrences dans son ouvrage *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, paru en 1751 (la première édition sans nom d'auteur ni d'éditeur).

Gabriel Bonnot de Mably affirme, dans son traité Des droits et des devoirs du citoyen (composé en 1758, mais publié à la veille de la Révolution), que le citoyen « sait qu'il doit remplir ces devoirs » (1972, p. 184). L'article « Citoyen », rédigé par Diderot et qui se trouve dans le troisième tome de l'Encyclopédie (1753, pp. 488-489), souligne aussi le fait que le citoyen soit défini par l'action dans et pour la communauté et qu'il s'accomplisse dans son rôle d'homme public. Nous partageons l'opinion de Clovis Gladstone « qu'il y a dans l'Encyclopédie un souci constant de vouloir représenter un idéal du citoyen, un citoyen modèle. On cherche à définir le rôle de l'homme en société, sa place, et comment il peut agir pour le bien commun » (Gladstone, 2010, p. 592).

L'accent mis sur l'utilité d'un citoyen émane donc de plusieurs œuvres, on le signalera comme un thème co-substanstiel dans la catégorie hyperonymique des mœurs. Les écrivains des Lumières utilisent le mot citoyen dans les discussions concernant la relation entre les mœurs et les lois ou la construction d'une société plus civique et ils défendent des valeurs comme le mérite, l'utilité, le patriotisme ou encore le cosmopolitisme. Dans ce sens, il faudrait mentionner notamment Voltaire et cet extrait de son Dictionnaire philosophique, article « Patrie » : « Telle est donc la condition humaine, que souhaiter la grandeur de son pays c'est souhaiter du mal à ses voisins. Celui qui voudrait que sa patrie fût jamais ni plus grande ni plus petite, ni plus riche ni plus pauvre serait le citoyen de l'univers » (Voltaire, 1967, p. 337).

Mais avant Voltaire, Rousseau a dit que « les haines nationales s'éteindront » (1992, p. 33) et déjà en 1721 Montesquieu affirme dans ses *Lettres persanes*, Lettre LXVII, que « le cœur est citoyen de tous les pays » (2001, p. 200)<sup>13</sup>.

Le cosmopolitisme en tant que trait caractéristique des Lumières est souligné dans tous les manuels de littérature, mais on ne peut pas l'attacher à un projet politique<sup>14</sup>, les auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle soulignent plutôt l'idée « d'une unité anthropologique du genre humain » (Lilti, 2019, p. 49) et quant aux extraits cités, ils suggèrent d'envisager le cosmopolitisme comme une solidarité humaine ou un appel à l'humanité dans lequel, selon l'historien allemand Reinhart Koselleck, « il y avait une revendication à laquelle personne ne pouvait se soustraire : car qui serait prêt à nier qu'il est lui aussi un homme » (Koselleck, 1990, p. 219). À l'époque des Lumières la référence à l'homme ou à l'ensemble de l'humanité avait une fonction critique : contre les églises et religions, contre la domination personnelle des souverains, celui qui se référait à l'humanité pouvait prétendre à la plus grande généralité possible.

Cette catégorie des mœurs offre une autre ramification thématique, très caractéristique du XVIIIe siècle : la vertu. Rousseau chérit bien cette association, voir par exemple l'incipit de son second *Discours* dans lequel l'auteur lui-même se déclare un citoyen vertueux :

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Remarquons que la liste des exemples cités tout au long de cet article n'est pas exhaustive par manque de l'espace dû aux restrictions de l'extension de l'article. Nous renvoyons aux œuvres étudiées pour plus de détails.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Nous faisons cette remarque en référence à la critique postcoloniale, lancée par des historiens noneuropéens ou non-occidentaux qui prétendaient souligner surtout une image des Lumières « blanches et colonialistes ». Nous partageons la thèse d'Antoine Lilti qui remarque l'importance des débats, datant déjà du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur la diversité humaine et sur les différences (naturelles, culturelles et de genre) qui définissent l'homme comme sujet de l'universel et lance un appel contre les raccourcis simplistes (Lilti, 2019, p. 53).

Convaincu qu'il n'appartient qu'au citoyen vertueux de rendre à sa patrie des honneurs qu'elle puisse avouer, il y a trente ans que je travaille à mériter de vous offrir un hommage public [...] (Rousseau, 1971, p. 204)

Chez Rousseau le mot citoyen se trouve souvent dans des phrases ou des paragraphes contenants le substantif la vertu et/ou l'adjectif vertueux : « ranimer l'amour de la vertu dans les cœurs des citoyens » (Rousseau, 1971, p. 66) ou :

Que vit donc Cynéas de si majestueux ? O citoyens! Il vit un spectacle que ne donneront jamais vos richesses ni tous vos arts; le plus beau spectacle qui ait jamais paru sous le ciel, l'assemblée de deux cents hommes vertueux, dignes de commander à Rome et de gouverner la terre (Rousseau, 1971, p. 57).

La vertu « citoyenne » est très bien thématisée, à notre avis, chez Jean-Jacques dans son Émile ou De l'éducation (1762) : son Émile ne serait-il pas l'incarnation de ce citoyen vertueux et utile pour la société et Sophie celle d'une « citoyenne aimable et vertueuse » (Rousseau, 1971, p. 208)<sup>15</sup> ? À son tour le mot vertu est associé chez lui à des termes comme bonheur: «En un mot, d'un côté furent les richesses et les conquêtes, et de l'autre le bonheur et la vertu » (Rousseau, 1971, p. 241). Nous reviendrons plus tard sur la question du bonheur, signalons encore un autre écrivain, Mably, qui nous présente aussi un citoyen qui « est vertueux et instruit de ses droits et ses devoirs » (1972, p. 62). Mercier, lui aussi, mentionne « des citoyens vertueux » (1787, p. 61). Signalons encore les mots vertu et citoyen alignés dans la même phrase chez Françoise de Graffigny dans ses Lettres d'une Péruvienne : « que l'arbre de la vertu, mon cher Aza, répande à jamais son ombre sur la famille du pieux citoyen » (Graffigny, 2016, p. 67). Ce thème peut être perçu par le lecteur moderne comme vieilli, mais il sied de souligner qu'au XVIIIe siècle, on abandonne les postulats religieux de la vertu, et parfois même métaphysiques, pour aborder une vision socio-politique de celle-ci (Duclos, Mably, Rousseau) et Henri Plard a bien précisé que « si la vertu n'est qu'un mot, il n'est guère de siècle où il ait autant résonné et été affecté de tant de sens que celui des Lumières » (Plard, 1986, p. 7).

L'usage que les écrivains font alors de notre terme et l'image de citoyen qui s'en détache nous font entrevoir le passage entre l'individu (plus égocentré) et le citoyen, qui serait préoccupé de l'intérêt général. Leur citoyen ne serait plus un habitant de la ville (le vieux sens repris dans les dictionnaires – voir supra), mais c'est un homme civique qui devrait avoir certaines qualités morales – la vertu par exemple, et aussi des devoirs envers la communauté et la société.

Un de ces devoirs peut surprendre le lecteur contemporain et nous le signalons comme une seconde catégorie thématique : la procréation - le rôle sexuel du citoyen serait d'enrichir l'État de nouvelles unités vivantes et utiles, nous avons pu repérer cette idée chez Voltaire :

Je crois que tous les prêtres qui desservent une paroisse doivent être mariés, non seulement avoir une femme honnête qui prenne soin de leur ménage, mais pour être meilleurs citoyens, donner de bons sujets à l'État, et pour avoir beaucoup d'enfants bien élevés (Voltaire, 1967, p. 154).

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> C'est ainsi que Rousseau loue ses compatriotes, femmes de Genève, dans la Dédicace du second Discours.

Et aussi chez Marmontel dans ses Contes moraux (1787):

La cérémonie des mariages se célébroit tous les ans dans une place immense, destinée aux exercices militaires. Toute la jeunesse en état de donner des citoyens à la République, s'assembloit au jour solemnel (Marmontel, 1787, p. 149)<sup>16</sup>.

Signalons aussi l'apparition de notre mot liée à un thème comme la contraception ou les précautions anticonceptionnelles, mais dans le même ton que les extraits antérieurs, voir le célèbre roman libertin *Thérèse philosophe* (1748), best-seller de la littérature clandestine du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Je sais tout cela, mon pauvre Abbé, reprit Madame C ..., tu ne m'apprends rien de nouveau; mais dis-moi, est-il bien vrai que, dans le genre des plaisirs que nous goûtons, nous ne péchions pas contre l'intérêt de la société ? Et cet amant sage, dont tu approuves la prudence, qui retire l'oiseau de son nid et qui répand le baume de vie au-dehors, ne fait-il pas également un crime ? Car il faut convenir que les uns et les autres nous supprimons à la société un citoyen qui pourrait lui devenir utile (Anonyme, 2007, p. 125).

Cet extrait peut être considéré comme une intersection entre les deux catégories que nous avons mentionnées et aussi comme une partie de la catégorie de la quête du bonheur dont nous allons traiter plus loin, pour l'instant nous préférons l'inclure dans la catégorie intitulée comme « Procréation »<sup>17</sup>, car il est vrai que la philosophie des Lumières assume la réhabilitation du plaisir, mais substitue à l'ancien idéal religieux de chasteté un nouvel idéal d'utilité sociale. La sexualité peut être déculpabilisée si elle participe au progrès démographique et économique de la nation, la vertu s'incarne alors moins dans la virginité et le célibat religieux que dans la paternité et la maternité.

Une nouvelle catégorie pourrait y être ajoutée : celle de la valeur individuelle de chaque personne. Ce sont par exemple les textes voltairiens qui apportent le syntagme la vie d'un citoyen et l'idée de protéger chaque être humain, qui est assez récurrente dans les œuvres consultées, surtout si le citoyen est en péril, incarné dans le Traité sur la tolérance par Jean Calas :

Si les arbitres de sa vie n'ont à risquer en l'égorgeant que de se tromper, s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt, alors le cri public s'élève, chacun craint pour soi-même, on voit que personne n'est en sûreté de sa vie devant un tribunal érigé pour veiller sur la vie des citoyens, et toutes les voix se réunissent pour demander vengeance (Voltaire, 1989, p. 31).

Ou encore quelques lignes plus bas Voltaire continue :

La faiblesse de notre raison et l'insuffisance de nos lois se font sentir tous les jours : mais dans quelle occasion en découvre-t-on mieux la misère que quand la prépondérance d'une seule voix fait rouer un citoyen ? (Voltaire, 1989, p. 36)

Dans ce texte Voltaire associe souvent le mot citoyen à des verbes comme sacrifier, massacrer, égorger :

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Nous avons gardé l'orthographe du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Voir la grappe de thèmes proposée à la fin de l'article.

Cette ville solennise encore tous les ans, par une procession et par des feux de joie, le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques, il y a deux siècles (Voltaire, 1989, p. 32).

Et à des adjectifs tels que pauvre, malheureux, accablé dans le Dictionnaire philosophique: dans l'article « Athée, Athéisme » on lit « Combien de fois les sangsues du peuple ont-elles porté les citoyens accablés jusqu'à se révolter contre le roi? » (Voltaire, 1989, p. 44). Et il ajoute dans l'article « Carême »:

Croira-t-on que chez les papistes il y ait eu des tribunaux assez imbéciles, assez lâches, assez barbares, pour condamner à la mort de pauvres citoyens qui n'avaient commis d'autres crimes que d'avoir mangé du cheval en carême ? Le fait n'est que trop vrai : j'ai entre les mains un arrêt de cette espèce (Voltaire, 1989, pp. 63-64).

Le citoyen chez lui renvoie à l'imaginaire de l'injustice et des abus du pouvoir, mais Voltaire n'est pas seul à considérer la vie d'un citoyen comme quelque chose de sacré, on retrouve cette idée aussi chez Diderot, encadré ici dans l'ironie et la satire de son ouvrage Les Bijoux Indiscrets :

Il est inouï, d'ailleurs, ajoutait-elle, que, dans un gouvernement sage, on s'arrête tellement à la lettre des lois, que la simple allégation d'une accusatrice suffise pour mettre en péril la vie d'un citoyen (Diderot, 2011, p. 149).

Louis-Sébastien Mercier, lui aussi, souligne la valeur individuelle de chaque personne: ce sont les syntagmes suivants, repérés dans son L'an 2440, qui nous permettent de tirer cette conclusion: « mille citoyens périrent » (Mercier, 1787, p. 46), « la mort d'un citoyen est un deuil universel pour la patrie » (Mercier, 1787, p. 102) ou « il est étonnant que l'on n'accorde aucune récompense à l'homme qui sauve la vie à un citoyen » (Mercier, 1787, p. 41). Nous nous sommes bien accoutumés à l'idée de la valeur de chaque citoyen dans nos sociétés modernes, pourtant il n'en était pas ainsi dans la France de l'Ancien Régime et il faudrait mettre l'accent sur la sensibilisation des écrivains de l'époque à cette question. Mais on pourrait y voir aussi un autre germe de l'individualisme¹8 comme une conception politique, morale et sociologique dont les premiers symptômes remontent au Moyen Âge tardif et à la Renaissance. Selon le philosophe Nassim Taleb (2012), ce sont les Lumières qui instaurent pleinement le concept de l'individu et à notre avis cette recherche confirme que le thème de l'utilité de chaque citoyen et celui de la valeur individuelle de chaque personne s'entrecroisent.

L'emploi du mot citoyen est souvent associé à une affectivité de la part des auteurs, ceux-ci prennent en charge leur discours et ils se déclarent eux-mêmes citoyens. Ces textes constituent une autre catégorie thématique reprise dans notre graphique (voir plus loin Figure 1) sous le titre « Moi – le citoyen ». C'est par exemple Rousseau dans sa célèbre lettre À la République de Genève, qui constitue la première partie du second Discours : « votre très humble et très obéissant serviteur et concitoyen » ou Duclos, qui quatre ans avant le citoyen de Genève, écrit dans l'Introduction de ses Considérations : « j'userai en citoyen » (Duclos, 2000, p. 95). Voltaire déclare « Je suis

-

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> L'idée d'individualisme semble être venue en France d'Angleterre où *l'Habeas Corpus Act*, vivement admiré par les philosophes français (notamment Voltaire), était de mise depuis 1679 et a précédé avec beaucoup de décalage les institutions et les concepts similaires sur le continent.

citoyen » dans son traité systématique de philosophie II faut prendre un parti, ou le principe d'action (1772) – voir le chapitre XXV, Discours d'un citoyen :

Je suis citoyen et par conséquent l'ami de tous ces messieurs [de différentes confessions]. Je ne disputerai avec aucun d'eux : je souhaite seulement qu'ils soient tous unis dans le dessein de s'aider mutuellement, de s'aimer et de se rendre heureux les uns les autres, autant que des hommes d'opinions si diverses peuvent s'aimer, et autant qu'ils peuvent contribuer à leur bonheur : ce qui est aussi difficile que nécessaire. Pour cet effet, je leur conseille d'abord de jeter dans le feu [...] (Voltaire, 1772, pp. 158-160).

Remarquons les expressions « se rendre heureux les uns les autres » ou « contribuer à leur bonheur », car elles nous renvoient à un autre thème lexicalisé dans cet extrait, à savoir le bonheur. Le potentiel sémantique de notre substantif et sa polysémie peuvent être intensifiés par la contextualisation, au palier du texte, et aussi par les choix et le parcours du personnage littéraire. L'observation des mots cooccurrents de notre terme joue aussi un rôle dans la détermination du thème et débouche logiquement sur une sémantique associative. C'est ainsi que l'on a pu relever les corrélats sémantiques qui peuvent être considérés comme la lexicalisation partielle d'un thème. On a pu en observer plusieurs : nous voudrions signaler ici les plus habituels, la vertu et le bonheur. Pour la vertu voir supra et quant au thème du bonheur, qui constituerait une nouvelle catégorie thématique, cela ne surprend pas vraiment, c'est au siècle des Lumières que l'homme et son bonheur sont au centre des préoccupations des écrivains et philosophes. En guise d'exemple, voyons un paragraphe du roman libertin anonyme Thérèse philosophe (1748):

C'est une folie, ajoutâtes-vous, de croire qu'on est maître de se rendre heureux par sa facon de penser. Il est démontré qu'on ne pense pas comme on veut. Pour faire son bonheur, chacun doit saisir le genre de plaisir qui lui est propre, qui convient aux passions dont il est affecté, en combinant ce qui résultera de bien ou de mal de la jouissance de ce plaisir et en observant que ce bien et ce mal soient considérés non seulement eu égard à soimême, mais encore eu égard à l'intérêt public. Il est constant que, comme l'homme, par la multiplicité de ses besoins, ne peut pas être heureux sans le concours d'une infinité d'autres personnes, chacun doit être attentif à ne rien faire qui blesse la félicité de son voisin. Celui qui s'écarte de ce système fuit le bonheur qu'il cherche. D'où on peut conclure avec certitude que le premier principe que chacun doit suivre pour vivre heureux dans ce monde est d'être honnête homme et d'observer les lois humaines, qui sont comme les liens des besoins mutuels de la société. Il est évident, dis-je, que ceux ou celles qui s'éloignent de ce principe ne peuvent être heureux ; ils sont persécutés par la rigueur des lois, par la haine et par le mépris de leurs concitoyens (Anonyme, 2007, p. 187).

Le bonheur est linguistiquement exprimé dans ce paragraphe d'une dizaine de lignes, une fois par le même substantif et quatre fois par l'adjectif heureux, mais le thème du bonheur est omniprésent dans ce roman. On peut dire que l'héroïne, Thérèse, a su devenir philosophe et elle a mérité son bonheur final dans sa vie de couple avec le comte. Montesquieu, lui aussi, associe le mot citoyen à plusieurs reprises avec le bonheur dans L'Esprit des lois, par exemple: « Dans chaque république, le législateur avait eu pour objet le bonheur des citoyens » (Montesquieu, 2016, p. 116) et si nous avons préféré citer d'une manière plus étendue un ouvrage libertin, c'est pour souligner le rôle sociologique de la littérature, même clandestine,

dans la transmission des idées. Le roman du XVIIIe siècle a fait le premier la démonstration de que « toutes les questions philosophiques sont susceptibles de devenir des embrayeurs de récits » (Duflos, 2019, p. 21), que le propos philosophique peut être source de scénarios romanesques. L'idée du bonheur a été repérée comme fondamentale au XVIIIe siècle déjà par Paul Hazard en 1935 et plus tard par Robert Mauzi (1969), soulignons encore que les Lumières françaises revendiquent autant le bonheur individuel que collectif, l'idée est reprise par exemple dans l'ouvrage assez récent de Guilhem Farrugia et Michel Delon (2015). Il nous semble intéressant d'attirer l'attention sur la fréquente juxtaposition des mots citoyen et bonheur dans le corpus étudié, et de donner d'autres exemples de celle-ci : Rousseau mentionne clairement le bonheur public quand il honore ses compatriotes femmes « quand votre chaste pouvoir, exercé seulement dans l'union conjugale, ne se fait sentir que pour la gloire de l'État et le bonheur public » (Rousseau, 1971, p. 208), Sade ajoutera en 1795 :

Faisons peu de lois, mais qu'elles soient bonnes... Que les lois que nous promulguons n'aient pour but que la tranquillité du citoyen, son bonheur et l'éclat de la République (Sade, 1976, p. 252).

L'apparition du mot citoyen dans les textes retenus démontre que notre terme est étroitement lié aux grands sujets des Lumières, repérés dans tous les manuels, comme le bonheur, la morale et la vertu et nous pouvons alors recenser les catégories hyperonymiques mentionnées ci-dessus dans un schéma, une grappe de thèmes : voir ci-après la Figure 1 qui catalogue d'une certaine façon satorienne les principales idées concernant le citoyen dans les œuvres étudiées :

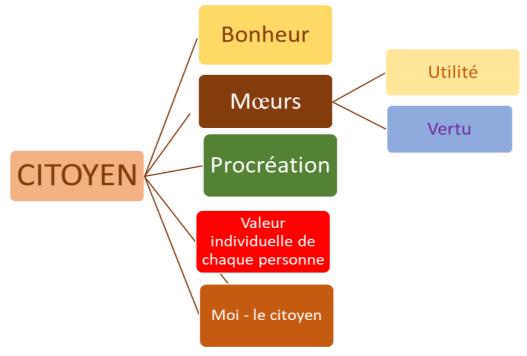


Figure 1. Le CITOYEN et sa grappe de thèmes dans notre corpus d'ouvrages du XVIIIe siècle

Il en découle que le bonheur est une notion fondamentale au XVIII<sup>e</sup> siècle et c'est pour cette raison que nous l'avons placé en haut, dû aussi à la fréquence de l'association entre les mots bonheur et citoyen ou le thème du bonheur. Mais on peut

dire aussi que la catégorie hyperonymique du bonheur englobe les autres catégories, comme si celles-ci lui étaient subordonnées. Il semble de même que les résultats de notre recherche rejoignent ceux de la célèbre étude de Georges Matoré, publiés dans sa Méthode en lexicologie (1953), dans laquelle le lexicologue a relevé la présence de mots-témoins pour chaque époque, de la Renaissance à la fin du XIXe siècle. En ce qui concerne le XVIIIe siècle, il a élaboré un plan d'étude du lexique de la génération de 1765 et un champ notionnel d'art et de technique vers la même époque (Matoré, 1953, p. 116). Les résultats se présentent en une espèce de schéma dans lequel le mot bonheur, notion fondamentale du siècle, préside deux colonnes et dans cette constellation lexicale nous retrouvons des mots comme philosophie, vertu, morale, raison, civilisation, progrès, science du côté gauche et des mots comme plaisir, sentiment, sensation, individualité, beau, goût, esprit du côté droit. En résulte la représentation suivante que nous extrayons de son schéma<sup>19</sup>:

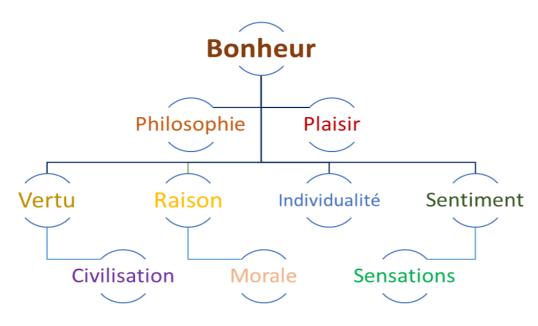


Figure 2. L'extrait selon le schéma de Matoré

Si l'on fait une intersection entre notre graphique concernant la figure de citoyen et l'extrait reproduit selon Matoré, nous pouvons déceler des points communs: quelques notions-témoins de l'époque, repérée par Matoré coïncident avec les catégories thématiques issues de notre recherche (voir surtout le mot bonheur, placé en haut et qui englobe encore une fois le reste, et la partie gauche avec les mots comme philosophie, vertu, morale mais aussi individualité ou plaisir à droite), donc on en conclut que le mot citoyen est vraiment au service des Lumières, il apparaît dans les contextes thématiques qui se répètent entre les œuvres et toujours associé aux grandes notions de l'époque, par conséquent il est bien en vie et en usage avant la Révolution.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Nous reproduisons, à notre manière, la partie supérieure du schéma de Matoré, la partie inférieure concerne le domaine de l'art et elle est donc moins intéressante pour nos propos.

#### Conclusion

Nous avons offert, bien évidemment, une ébauche, limitée par l'extension de l'étude et réduite à quelques titres, d'autres œuvres auraient pu être inclues<sup>20</sup>, mais nous croyons avoir offert un échantillon assez compact pour dégager des croisements entre la réflexion et la fiction du XVIIIe siècle quant aux catégories thématiques associées au mot citoyen. Il est important de signaler que l'usage du mot citoyen n'est pas confiné à des textes juridiques ou politiques et l'approche thématique nous a permis d'ancrer la notion dans sa dimension historique en soulignant les rapports entre la langue, la société et les mœurs et la culture. Même si nous n'avons pas pu citer exhaustivement toutes les œuvres étudiées, nous croyons avoir démontré que les auteurs utilisent et exploitent les différentes combinaisons thématiques qui dépassent la sphère traditionnelle juridique du mot et la mise en contraste de plusieurs écrivains et leurs œuvres a favorisé l'affinement de l'analyse dont l'issue est la grappe de thèmes proposée ci-dessus. Les associations et les croisements entre les idées y thématisées prouvent que cet ancien mot fait partie des Lumières, qu'il s'associe à leurs thèmes majeurs comme le bonheur, la vertu, la morale et la valeur de chaque individu et que les écrivains des Lumières eux-mêmes ont joué un rôle important dans les mutations du terme au cours du XVIIIe siècle. De nouveaux liens intertextuels entre aussi les textes étudiés en découlent et aident à configurer représentation « spatiale » de la problématique du citoyen au XVIIIe siècle qui dépasse une conception linéaire. Quand la Révolution s'empare du terme et en fait la vedette de son vocabulaire, le concept derrière cet ancien mot avait été complètement renouvelé grâce à l'association avec les grandes idées des Lumières. En guise de conclusion, nous pouvons reprendre la thèse de Guy Chaussinand-Nogaret (1994) selon lequel les hommes des Lumières ont renoncé à être sujets et sont devenus « de cœur citoyen » au moins deux ou trois générations avant la Révolution.

#### **Bibliographie**

ANONYME. (2007). Thérèse philosophe. Paris: GF Flammarion.

BARTHES, R. (1999). Critique et vérité. Paris : Éditions du Seuil.

BENREKASSA, G. (1995). Le langage des Lumières. Concepts et savoir de la langue. Paris : PUF.

BERGEZ, D. (1990). Introduction aux méthodes critiques pour l'analyse littéraire. Paris : Bordas.

BERGEZ, D. (2021). L'explication de texte littéraire. Paris : Armand Colin.

<sup>20</sup> Par exemple Brissot de Warville, juriste et politique, qui a beaucoup écrit sur les questions de citoyenneté car il s'est intéressé à la question de l'esclavage des Noirs en Amérique, et il a utilisé maintes fois le terme dans son journal Le Patriote français ou Journal libre, impartial et national, par une Société de Citoyens (1789-1793) ou dans ses collaborations avec le Journal encyclopédique (1756-1794). Une autre nouvelle voie de recherche serait de s'intéresser aux liens entre les guerres d'indépendance aux États-Unis et en Brabant qui ont beaucoup exploité le « vocabulaire républicain », réutilisé par la suite par les révolutionnaires en France. Signalons que dans les deux cas, Warville ou les guerres américaines, les termes citoyen et patriote semblent très proches.

- CHATEAURAYNAUD, F. & DEBAZ, J. (2010). Prodiges et vertiges de la lexicométrie. Socioinformatique et argumentation. https://socioargu.hypotheses.org/1963 [16/01/2022].
- CHAUSSINAND-NOGARET, G. (1994). Le Citoyen des Lumières. Bruxelles : Éditions Complexe.
- DARTON, R. (1983). Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris : Gallimard Le Seuil.
- DARTON, R. (1991). Edition et sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris : Gallimard Essais.
- DELON, M. (éd.) (1997). Dictionnaire européen des Lumières. Paris : PUF.
- DELON, M. & MALANDAIN, P. (1996). Littérature française du XVIIIe siècle. Paris : PUF.
- DIDEROT, D. (2011). Les Bijoux indiscrets. Paris: GF Flammarion, édition d'Antoine Adam.
- DUBOST, J.-P. (2002). Masculin/Féminin: Topoi inversés, topoi croisés. In DIJK, S. VAN, STRIEN-CHARDONNEAU, M. VAN (éd.), Féminités et masculinités dans le texte narratif avant 1800: la question du "gender". Leuven: Peeters, pp. 3-27.
- Duclos, Ch. (2000). Considérations sur les mœurs de ce siècle. Paris : Honoré Champion.
- Duflo, C. (2019). Philosophie des pornographes. Paris : Éditions du Seuil.
- FARRUGIA, G. & DELON, M. (éd.) (2015). Le bonheur au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Licorne, 115, Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- FOUGERET DE MONBRON, L. C. (2014). Le Cosmopolite ou le citoyen du monde. Paris : Payot-Rivages.
- GLADSTONE, C. (2010). Le Citoyen dans l'Encyclopédie. Dix-huitième siècle, 42, pp. 581-597.
- GODINEAU, C. (1988). Autour du mot citoyenne. Mots, 6 [Numéro spécial: Jacques Guilhaumou, éd. Langue de la Révolution française], pp. 91-110.
- GRAFFIGNY, F. (2016) [1747]. Lettres d'une Péruvienne. Paris : Classiques Garnier.
- GUESPIN, L. (1971). Problématique des travaux sur le discours politique. Langages. 23/1971, pp. 3-24.
  - https://www.persee.fr/doc/lgge\_0458-726x\_1971\_num\_6\_23\_2048 [20/09/2021].
- HAZARD, P. (1961). La crise de la conscience européenne : 1680-1715. Paris : Fayard.
- KOSELLECK, R. (1990). Le Futur passé. Paris: HESS.
- LASTICOVA, A. (2020). Du mot à l'idée: l'emploi et l'usage du mot citoyen dans la littérature française du XVIIIle siècle. De la palabra a la idea: el empleo y el uso de la palabra ciudadano en la literatura francesa del siglo XVIII. Thèse de doctorat sous la direction d'Anne-Marie Reboul. Universidad Complutense de Madrid.
- LASTICOVA, A. (2021). Les Lumières sous le prisme d'un mot : l'emploi du mot citoyen dans quelques ouvrages français du XVIIIe siècle. Cédille. 20/2021, pp. 381-401.
- LILTI, A. (2019). L'Héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité. Paris : Seuil/Gallimard.
- MABLY, G. (1972). Des droits et des devoirs du citoyen. Paris : Marcel Didier.
- MARMONTEL, J.-F. (1787). Contes moraux.
  - http://catalog.hathitrust.org/api/volumes/oclc/18572775.html [16/09/2021].
- MATORÉ, G. (1953). La méthode en lexicologie : domaine français. Paris : Librairie Marcel Didier.

- MAUZI, R. (1969). L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris : Armand Colin.
- MERCIER, L.-S. (1787). L'an deux mille quatre cent quarante : rêve s'il en fût jamais ; suivi de L'homme de fer, songe. https://ucm.on.worldcat.org/oclc/65336909 [17/09/2021].
- MONTESQUIEU, Ch.-L. (2001). Lettres persanes. Paris: Le Livre de poche.
- MONTESQUIEU, Ch.-L. (2016). De l'esprit des lois. Paris : GF Flammarion.
- PLARD, H. (1986). Morale et vertu au siècle des Lumières. Bruxelles : Université libre de Bruxelles.
- POMEAU, R. (1966). L'Europe des Lumières Cosmopolitisme et unité européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris: Stock.
- PRADO BIEZMA, J. (1984). Cómo se analiza una novela. Madrid: Alhambra.
- PRADO BIEZMA, J. (1995). Du mythe à l'archéologie mythique. Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses. 7, pp. 129-155.
- PRADO BIEZMA, J. (1999). Análisis e interpretación de la novela. Cinco modos de leer un texto narrativo. Madrid: Editorial Síntesis.
- QUEMADA, B. (1968). Les dictionnaires du français moderne 1539-1863. Paris : Didier.
- ROUSSEAU, J.-J. (1971). Œuvres complètes t. 2. Paris : Éd. du Seuil, coll. L'Intégrale.
- ROUSSEAU, J.-J. (1992). Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. Discours sur les sciences et les arts. Paris : GF Flammarion.
- SADE, D. (1976). La Philosophie dans le boudoir ou Les Instituteurs moraux. Paris : Gallimard.
- SGARD, J. (1986). Lumières et lueurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire de France à travers les journaux du temps passé 1715-1789. L'Arbre verdoyant.
- SGARD, J. (éd.) (1991). Dictionnaire des journaux 1600-1789. Paris: Universitas.
- STAROBINSKI, J. (2006). L'invention de la liberté 1700-1789, suivi de Les emblèmes de la Raison. Paris : Gallimard.
- TALEB, N. (2012). Antifragile: Things That Gain from Disorder. New York: Random House.
- VOLTAIRE (1967). Dictionnaire philosophique. Paris: Garnier Frères.
- VOLTAIRE (1989). Traité sur la tolérance. Paris : GF Flammarion.
- VOLTAIRE (2006). Œuvres de 1772. Oxford: Voltaire Foundation.